

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

BRUXELLES

10 MEI 2013
Greffe



13076728

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0860.307.153

Dénomination

(en entier) : **"BRASSERIE DE LA SENNE"**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 1000 Bruxelles, avenue des Confédérés, 122

Objet de l'acte : **Exercice social - Siège**

Il résulte d'un procès-verbal dressé le vingt-cinq avril deux mille treize par le notaire Laurent BARNICH, de résidence à Ath, enregistré à Ath deux rôles sans renvoi le vingt-neuf avril deux mille treize, volume 515 folio 25 case 16, que l'assemblée générale extraordinaire des associés s'est réunie et a pris unanimement les résolutions suivantes :

Première résolution - Modification de l'exercice social et prolongation de l'exercice actuel.

L'assemblée décide de modifier l'exercice social qui commencera dorénavant le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année. L'exercice social actuellement en cours sera prolongé jusqu'au trente et un décembre deux mille treize.

Deuxième résolution - Modification de la date de l'assemblée générale.

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le dernier vendredi du mois de mai de chaque année ou, si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant.

Troisième résolution - Mise à jour des statuts.

L'assemblée décide de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec les décisions qui précèdent :

- Le premier paragraphe de l'article 18 sera désormais libellé comme suit :

« L'assemblée générale ordinaire des associés se tient le dernier vendredi du mois de mai de chaque année ou, si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant. »

- Le premier paragraphe de l'article 24 sera désormais libellé comme suit :

« L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. »

DÉCISION DU GÉRANT

Le Président, agissant en sa qualité de gérant de la société et en vertu des pouvoirs qui lui ont été attribués, demande au notaire d'acter que le siège social de la société est transféré à 1080 Bruxelles (Molenbeek-Saint-Jean), chaussée de Gand, numéro 565.

Modification des statuts en fonction de la décision du gérant et des résolutions prises.

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du vingt-cinq avril deux mille treize et statuts coordonnés.

Pour extrait analytique conforme,

Laurent BARNICH, notaire.